



FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

| | |
|---|---|
| Identificateur de produit | LPS® CFC Free Nu |
| Autres moyens d'identification | |
| Numéro de pièce | 05416, C05416 |
| Usage recommandé | Un nettoyeur en aérosol conçu pour enlever saleté, humidité, poussière, flux et oxydes des composantes internes des équipements électroniques et de précision tels que les circuits imprimés. |
| Restrictions d'utilisation | Aucun(e) connu(e). |
| Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur | |
| Fabricant | |
| Nom de la société | ITW Pro Brands |
| Adresse | 4647 Hugh Howell Rd. Tucker, GA 30084 |
| Pays | (U.S.A.) Téléphone : +1 770-243-8800 |
| In Case of Emergency | 1-800-424-9300 1-703-527-3887 |
| Site Web | www.lpslabs.com |
| Courriel | lpssds@itwprobrands.com |
| Fournisseur | ITW Permatex Canada 1-35 Brownridge Road Halton Hills, ON, L7G 0C6 Canada 1-800-241-8334 |

2. Identification des dangers

| | | |
|---------------------------------|---|----------------------------------|
| Dangers physiques | Aérosols inflammables | Catégorie 2 |
| | Gaz sous pression | Gaz liquéfié |
| Dangers pour la santé | Corrosion cutanée/irritation cutanée | Catégorie 2 |
| | Toxicité pour la reproduction | Catégorie 2 |
| | Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique | Catégorie 3 - effets narcotiques |
| | Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées (Inhalation) | Catégorie 2 (système nerveux) |
| Dangers environnementaux | Non classé. | |

Éléments d'étiquetage



| | |
|--------------------------------|--|
| Mention d'avertissement | Avertissement |
| Mention de danger | Aérosol inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Provoque une irritation cutanée. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. |

Conseil de prudence

Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Ne pas respirer les gaz. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants/vêtements de protection/équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée : demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Stockage

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Garder sous clef. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C /122 °F. Protéger du rayonnement solaire.

Élimination

Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers

Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires

81.79 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

| Dénomination chimique | Nom commun et synonymes | Numéro d'enregistrement CAS | % |
|---|-------------------------|-----------------------------|---------|
| 2-Méthylpentane | | 107-83-5 | 30 - 40 |
| ÉTHANE, 1,1,1,2-TÉTRAFLUORO-(HFC-134 a) | | 811-97-2 | 20 - 30 |
| 2,3-Diméthylbutane | | 79-29-8 | 10 - 20 |
| 3-Méthylpentane | | 96-14-0 | 10 - 20 |
| 2,2-Diméthylbutane | | 75-83-2 | 1 - 10 |
| Isopropanol | | 67-63-0 | 1 - 10 |
| N-hexane | | 110-54-3 | 1 - 3 |

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment au savon et à l'eau. En cas d'irritation cutanée : demander un avis médical/Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Peu probable en raison de la forme du produit. Dans le cas peu probable d'une ingestion, communiquez avec un médecin ou un centre anti-poison. Rincer la bouche.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Peut provoquer somnolence et des vertiges. Narcose. Maux de tête. Nausée, vomissements. Changements de comportement. Diminution des fonctions motrices. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeur et des douleurs. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Informations générales

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

| | |
|--|---|
| Agents extincteurs appropriés | Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO ₂). |
| Agents extincteurs inappropriés | Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie. |
| Dangers spécifiques du produit dangereux | Contenu sous pression. Un récipient sous pression peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. |
| Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers | Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment des vêtements ignifuges, un casque à écran facial, des gants, des bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. |
| Équipement/directives de lutte contre les incendies | En cas d'incendie: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas déplacer la cargaison ou le véhicule si la cargaison a été exposée à la chaleur. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les récipients doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. Pour un important incendie dans la zone de cargaison, utiliser un support à tuyau automatique ou des lances à eau autonomes, si possible. Sinon, se retirer et laisser brûler. |
| Méthodes particulières d'intervention | Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. |
| Risques d'incendie généraux | Aérosol inflammable. Contenu sous pression. Un récipient sous pression peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. |

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

| | |
|--|---|
| Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence | Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Tenir à l'écart des zones basses. De nombreux gaz sont plus que l'air. Ils se répandent au niveau du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les gaz. Le personnel d'urgence doit posséder un matériel respiratoire autonome. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventilier les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. |
| Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage | Se reporter aux fiches de données de sécurité et/ou aux instructions. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS. |
| Précautions relatives à l'environnement | Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. |

7. Manutention et stockage

| | |
|--|--|
| Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention | Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Récipient sous pression : ne pas perforer ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser sur une flamme nue ou toute autre matière incandescente. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit complètement sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas réutiliser les récipients vides. Ne pas respirer les gaz. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Doit être manipulé dans des systèmes fermés, si possible. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. |
|--|--|

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Récipient sous pression. Protéger du rayonnement solaire et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manipuler ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Ce produit peut accumuler des charges statiques qui peuvent causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Stocker dans un endroit bien ventilé. Les contenants stockés doivent être inspectés régulièrement pour leur condition générale et des fuites. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

| Composants | Type | Valeur |
|----------------------------------|------|----------|
| 2,2-Diméthylbutane (CAS 75-83-2) | STEL | 1000 ppm |
| | TWA | 500 ppm |
| 2,3-Diméthylbutane (CAS 79-29-8) | STEL | 1000 ppm |
| | TWA | 500 ppm |
| 2-Méthylpentane (CAS 107-83-5) | STEL | 1000 ppm |
| | TWA | 500 ppm |
| 3-Méthylpentane (CAS 96-14-0) | STEL | 1000 ppm |
| | TWA | 500 ppm |
| Isopropanol (CAS 67-63-0) | STEL | 400 ppm |
| | TWA | 200 ppm |
| N-hexane (CAS 110-54-3) | TWA | 50 ppm |

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

| Composants | Type | Valeur |
|--------------------------------|------|-----------------------------------|
| 2-Méthylpentane (CAS 107-83-5) | STEL | 3500 mg/m3 |
| | TWA | 1000 ppm 1760 mg/m3 500 ppm |
| 3-Méthylpentane (CAS 96-14-0) | STEL | 3500 mg/m3 |
| | TWA | 1000 ppm 1760 mg/m3 500 ppm |
| Isopropanol (CAS 67-63-0) | STEL | 984 mg/m3 400 ppm |
| | TWA | 492 mg/m3 200 ppm |
| N-hexane (CAS 110-54-3) | TWA | 176 mg/m3 50 ppm |

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

| Composants | Type | Valeur |
|---------------------------|------|---------|
| Isopropanol (CAS 67-63-0) | STEL | 400 ppm |
| | TWA | 200 ppm |
| N-hexane (CAS 110-54-3) | TWA | 20 ppm |

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

| Composants | Type | Valeur |
|----------------------------------|------|----------|
| 2,2-Diméthylbutane (CAS 75-83-2) | STEL | 1000 ppm |
| | TWA | 500 ppm |
| 2,3-Diméthylbutane (CAS 79-29-8) | STEL | 1000 ppm |
| | TWA | 500 ppm |

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

| Composants | Type | Valeur |
|--------------------------------|------|----------|
| 2-Méthylpentane (CAS 107-83-5) | STEL | 1000 ppm |
| | TWA | 500 ppm |
| 3-Méthylpentane (CAS 96-14-0) | STEL | 1000 ppm |
| | TWA | 500 ppm |
| Isopropanol (CAS 67-63-0) | STEL | 400 ppm |
| | TWA | 200 ppm |
| N-hexane (CAS 110-54-3) | TWA | 50 ppm |

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

| Composants | Type | Valeur |
|---------------------------|------|---------|
| Isopropanol (CAS 67-63-0) | STEL | 400 ppm |
| | TWA | 200 ppm |
| N-hexane (CAS 110-54-3) | TWA | 50 ppm |

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

| Composants | Type | Valeur |
|---------------------------|------|----------------------|
| Isopropanol (CAS 67-63-0) | STEL | 1230 mg/m3 |
| | TWA | 500 ppm 983 mg/m3 |
| N-hexane (CAS 110-54-3) | TWA | 400 ppm 176 mg/m3 |
| | TWA | 50 ppm |

Valeurs biologiques limites**Indices d'exposition biologique de l'ACGIH**

| Composants | Valeur | Déterminant | Échantillon | Temps d'échantillonnage |
|---------------------------|----------|---------------------------------|-------------|-------------------------|
| Isopropanol (CAS 67-63-0) | 40 mg/l | Acétone | Urine | * |
| N-hexane (CAS 110-54-3) | 0.4 mg/l | 2,5-hexanedione, sans hydrolyse | Urine | * |

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition**Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée**

N-hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

N-hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

N-hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

N-hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

N-hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

N-hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

N-hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

| | |
|--|---|
| Protection du visage/des yeux | Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). |
| Protection de la peau | |
| Protection des mains | Porter des gants résistants aux produits chimiques appropriés. |
| Autre | Porter des vêtements résistants aux produits chimiques appropriés. Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable. |
| Protection respiratoire | Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs organiques NIOSH ou un respirateur à adduction d'air. |
| Dangers thermiques | Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin. |
| Considérations d'hygiène générale | Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. |

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

| | |
|---|--|
| État physique | Gaz. |
| Forme | Aérosol |
| Couleur | Incolore transparent ou presque incolore. |
| Odeur | Faible. |
| Seuil olfactif | Indéterminé |
| pH | Non disponible. |
| Point de fusion et point de congélation | -128 °C (-198.4 °F) estimation |
| Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition | 60.5 °C (140.9 °F) Dispensed liquid |
| Point d'éclair | < -17.0 °C (< 1.4 °F) TVC Dispensed liquid |
| Taux d'évaporation | < 1 AcBu (Ethyl Ether= 1) |
| Inflammabilité (solides et gaz) | Gaz inflammable. |
| Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité | |
| Limites d'inflammabilité - inférieure (%) | 0.6 % |
| Limites d'inflammabilité - supérieure (%) | 7 % |
| Limite d'explosibilité - inférieure (%) | Non disponible. |
| Limite d'explosibilité - supérieure (%) | Non disponible. |
| Tension de vapeur | 352.53 mm Hg @ 38°C |
| Densité de vapeur | > 1 (Air = 1) |
| Densité relative | Non disponible. |
| Solubilité | |
| Solubilité (eau) | < 10 % en poids |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | Indéterminé |
| Température d'auto-inflammation | 306 °C (582.8 °F) |
| Température de décomposition | Indéterminé |
| Viscosité | < 3 cSt @ 25°C |
| Autres informations | |
| Propriétés explosives | Non explosif. |

| | |
|--|--|
| Chaleur de combustion | > 30 kJ/g |
| Propriétés comburantes | Non oxydant. |
| Pourcentage de matières volatiles | 100 % |
| Densité | 0.8 - 0.82 @ 20°C |
| COV | 74 % per State & Federal Consumer Product Regulations; 600 g/L per SCAQMD Rule 102 |

10. Stabilité et réactivité

| | |
|--|---|
| Réactivité | Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport. |
| Stabilité chimique | La substance est stable dans des conditions normales. |
| Risque de réactions dangereuses | Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. |
| Conditions à éviter | Chaleur. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles. |
| Matériaux incompatibles | Acides. Agents comburants forts. Isocyanates Chlore |
| Produits de décomposition dangereux | Oxydes de carbone. |

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

| | |
|------------------------------|--|
| Inhalation | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. |
| Contact avec la peau | Provoque une irritation cutanée. |
| Contact avec les yeux | Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. |
| Ingestion | Faible danger présumé en cas d'ingestion. |

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Peut provoquer somnolence et des vertiges. Narcose. Maux de tête. Nausée, vomissements. Changements de comportement. Diminution des fonctions motrices. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeur et des douleurs.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Effets narcotiques.

| Composants | Espèces | Résultats d'épreuves |
|---------------------------|---------|-----------------------|
| Isopropanol (CAS 67-63-0) | | |
| <u>Aiguë</u> | | |
| Cutané | | |
| DL50 | Lapin | 16.4 ml/kg, 24 heures |
| Orale | | |
| DL50 | Rat | 4.7 g/kg |
| N-hexane (CAS 110-54-3) | | |
| <u>Aiguë</u> | | |
| Cutané | | |
| DL50 | Lapin | > 5 ml/kg, 4 heures |
| Inhalation | | |
| <i>Vapeur</i> | | |
| CL50 | Rat | 73860 ppm, 4 heures |
| Orale | | |
| DL50 | Rat | 49 ml/kg |

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.

Carcinogènes selon l'ACGIH

Isopropanol (CAS 67-63-0) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Isopropanol (CAS 67-63-0) Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Peut provoquer somnolence et des vertiges.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Danger par aspiration Peu probable en raison de la forme du produit.

Effets chroniques Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Autres informations Les symptômes peuvent être retardés.

12. Données écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

| Composants | Espèces | Résultats d'épreuves |
|---------------------------|--|-------------------------------|
| Isopropanol (CAS 67-63-0) | | |
| Aquatique | | |
| Poisson | CL50 Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus) | > 1400 mg/l, 96 heures |
| N-hexane (CAS 110-54-3) | | |
| Aquatique | | |
| Poisson | CL50 tête-de-boule (pimephales promelas) | 2.101 - 2.981 mg/l, 96 heures |

Persistence et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation

Log K_{ow} du coefficient de répartition octanol/eau

| | |
|--|------|
| 2,2-Diméthylbutane | 3.82 |
| 2,3-Diméthylbutane | 3.42 |
| 2-Méthylpentane | 3.74 |
| 3-Méthylpentane | 3.6 |
| ÉTHANE, 1,1,1,2-TÉTRAFLUORO-(HFC-134a) | 1.06 |
| Isopropanol | 0.05 |
| N-hexane | 3.9 |

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs Ce produit contient des composés organiques volatils qui présentent un potentiel de formation photochimique d'ozone.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux d'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

| | |
|--|---|
| Code des déchets dangereux | Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge. D001 : Déchet inflammable ayant un point d'éclair de < 140 °F D003 : Déchet de matière réactive |
| Déchets des résidus / produits non utilisés | Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination). |
| Emballages contaminés | Comme les contenants vides peuvent contenir un résidu du produit, se conformer aux avertissements de l'étiquette, même une fois le contenant vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser les récipients vides. |

14. Informations relatives au transport

TMD

| | |
|---|---|
| Numéro ONU | UN1950 |
| Désignation officielle de transport de l'ONU | AÉROSOLS, inflammables, POLLUANT MARIN |
| Classe de danger relative au transport | |
| Classe | 2.1 |
| Danger subsidiaire | - |
| Groupe d'emballage | Sans objet. |
| Dangers environnementaux | Oui |
| Précautions spéciales pour l'utilisateur | Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler. |

IATA

| | |
|-------------------------------------|---|
| UN number | UN1950 |
| UN proper shipping name | Aerosols, inflammable |
| Transport hazard class(es) | |
| Class | 2.1 |
| Subsidiary risk | - |
| Packing group | Not applicable. |
| Environmental hazards | No. |
| ERG Code | 2X |
| Special precautions for user | Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. |
| Other information | |
| Passenger and cargo aircraft | Allowed with restrictions. |
| Cargo aircraft only | Allowed with restrictions. |

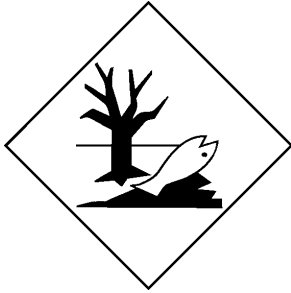
IMDG

| | |
|--|---|
| UN number | UN1950 |
| UN proper shipping name | AEROSOLS, inflammable (Hexanes), MARINE POLLUTANT |
| Transport hazard class(es) | |
| Class | 2.1 |
| Subsidiary risk | - |
| Label(s) | 2.1 |
| Packing group | Not applicable. |
| Environmental hazards | |
| Marine pollutant | Yes |
| EmS | F-D, S-U |
| Special precautions for user | Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. |
| Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC | Sans objet. |

IATA; IMDG; TMD



Polluant marin



Informations générales

Polluant marin réglementé par l'IMDG. Éviter le transport avec des véhicules où l'espace de chargement n'est pas séparé du poste de conduite. S'assurer que le chauffeur du véhicule connaît les risques potentiels liés à la cargaison et sait ce qu'il doit faire en cas d'accident ou d'urgence. Avant de transporter des contenants du produit : S'assurer que les contenants sont solidement fixés. S'assurer que le robinet de la bouteille est fermé et ne fuit pas. S'assurer que l'écrou du bouchon de vidange du robinet ou le capuchon protecteur (s'il y a lieu) est correctement installé. S'assurer que le dispositif de protection du robinet (s'il y a lieu) est correctement installé. S'assurer une ventilation adéquate. S'assurer la conformité avec la réglementation applicable.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

ÉTHANE, 1,1,1,2-TÉTRAFLUORO-(HFC-134a) (CAS 811-97-2)

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Montreal Protocol

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

| Pays ou région | Nom de l'inventaire | En stock (Oui/Non)* |
|----------------|---|---------------------|
| Australie | Inventaire australien des substances chimiques (AICS) | Oui |
| Canada | Liste intérieure des substances (LIS) | Oui |
| Canada | Liste extérieure des substances (LES) | Non |
| Chine | Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) | Oui |

| Pays ou région | Nom de l'inventaire | En stock (Oui/Non)* |
|--------------------------|---|----------------------------|
| Europe | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS) | Oui |
| Europe | Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS) | Non |
| Japon | Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS) | Oui |
| Corée | Liste des produits chimiques existants (ECL) | Oui |
| Nouvelle-Zélande | Inventaire de la Nouvelle-Zélande | Oui |
| Philippines | Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) | Oui |
| États-Unis et Porto Rico | Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques) | Oui |

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication 27-Décembre-2016

Version n° 01

Avis de non-responsabilité ITW Pro Brands ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. À notre connaissance, les renseignements et recommandations de cette fiche de données de sécurité étaient précis à la date de publication. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Informations relatives à la révision Identification du produit et de l'entreprise : Utilisations du produit
Composition / renseignements sur les ingrédients : Ingrédients
Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples
Renseignements sur le transport : Valeurs HazReg - Transport
Informations réglementaires : Phrases dangers - Étiquetage
GHS: Qualificateurs